



N° courrier : 210402
À Melesse, le 23 avril 2021

Objet : Fusion Innoval – GDS Bretagne

Monsieur le Directeur,

Je tiens tout d'abord à saluer la position ferme que vous avez prise lors du dernier CROPSAV. La présentation du projet Innoval par le président et le directeur du GDS Bretagne ne vous a pas convaincu et vous avez clairement indiqué qu'il sera impossible de déléguer les missions sanitaires réglementées à Innoval. Je partage pleinement votre analyse de la situation.

Néanmoins, l'avenir du GDS Bretagne et des missions réglementaires qui lui sont déléguées suscite de nombreuses questions des acteurs de l'élevage breton, et même d'autres acteurs. La Coordination Rurale de Bretagne échange fréquemment avec les autres OPA et OPV du secteur, et beaucoup partagent des inquiétudes similaires. Certaines vous ont d'ores et déjà alerté sur cette problématique.

Lors du dernier CROPSAV, GDS Bretagne a en effet indiqué que le projet de fusion totale était abandonné au profit d'une fusion partielle. Cela implique que l'appel à candidature pour désigner un nouvel OVS n'est plus d'actualité, puisque l'entité juridique GDS Bretagne continuerait toujours à exister. Je m'interroge cependant sur l'intérêt de maintenir la délégation à GDS Bretagne, s'il n'est pas en mesure de démontrer son indépendance de la structure commerciale Innoval. À ce jour, je ne dispose pas d'information précise sur les modalités de cette fusion partielle, le doute persiste donc.

Comment seront répartis les salariés de GDS Bretagne et qu'en sera-t-il de la gouvernance ? Il est fort probable que des responsables du GDS Bretagne soient également responsables d'Innoval. La CR estime que le maintien du GDS Bretagne ne résout pas les problèmes et il nous semble qu'aucune solution idéale ne soit trouvée, en terme d'équité et de transparence.

Pour la Coordination Rurale, plusieurs problèmes se posent :

- l'utilisation des données sanitaires à des fins commerciales pour vendre d'autres services proposés par Innoval ;
- un traitement inéquitable entre les éleveurs en fonction de leur adhésion ou non à Innoval ;

- une perte d'autonomie des éleveurs qui pourraient être plus ou moins contraints de recourir aux services d'Innoval ;
- la gouvernance du sanitaire en Bretagne, orientée dans l'intérêt d'Innoval et non des éleveurs.

Monsieur le Directeur, il est de votre devoir, en tant que représentant de l'État, d'exiger que la lumière soit faite sur le montage juridique et effectif, car la prophylaxie, jusque-là, gérée par le GDS, une association loi 1901, est en passe d'être privatisée, ce que la CR trouve inacceptable. Pouvez-vous me préciser à quel moment vous pourrez juger de l'indépendance requise au maintien de la délégation à GDS Bretagne ? Disposez-vous à ce stade d'éléments de décision ? L'incertitude actuelle engendre un climat délétère, et il n'est pas sain de laisser cette situation perdurer. Je reste à votre disposition pour échanger sur ce problème majeur pour l'élevage breton.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

Jean-François Couëtill
Président de la Coordination
Rurale de Bretagne



Véronique Le Floc'h
Éleveuse dans le Finistère et
Vice Présidente de la CRUN

